



Trail du Tour des Fiz

REGLEMENT

L'Organisation

L'Office de Tourisme de Passy (association loi 1901) organise le Trail du Tour des Fiz avec l'accord de la commune de Sixt-Fer-à-Cheval.

Le Parcours

Le trail du Tour des Fiz est une course nature en montagne qui suit l'itinéraire du Grand Tour des Fiz en reliant ses huit refuges. Le parcours emprunte plusieurs chemins de Grande Randonnée : le GR 5, le GR 96 et le GR Pays du Mont-Blanc.

Une seule boucle de 62km et de 5300m de dénivelé au départ et arrivée de Passy-Plaine-Joux.

Les grandes lignes du parcours :

- Départ Plaine-Joux
- Charbonnière, Platé
- Chalets de Sales et descente sur Salvagny
- Refuge de Grenairon, puis refuge des Fonts,
- Montée au Refuge Alfred Wills
- Col d'Anterne et refuge de Möede,
- Descente au Châtelet d'Ayères par les Argentières
- Lac Vert et Plateau d'Assy
- Varan, Frioland et Charbonnière
- Retour Plaine-Joux.

Ravitaillements :

- Salvagny
- Lac Vert

Participation

Cette course est ouverte aux hommes ou femmes, de toutes nationalités, nés en 1989 ou avant (catégorie espoirs à vétérans), licenciés ou non licenciés, mais sous présentation d'un certificat médical de moins d'un an.

Inscriptions

Les droits d'inscription comprennent : la participation au trail, la dotation d'inscription (dossard, t-shirt, gobelet, filet déchet), une éco-participation reversée aux Réserves Naturelles de Sixt et de Passy.

Tarif sans Pasta Party du samedi soir : 40 €

Tarif avec la Pasta Party du samedi soir : 48 €

Tarif accompagnants pour Pasta Party : 10 €

Les inscriptions se feront en ligne sur le site internet de l'Office de Tourisme de Passy au www.passy-mont-blanc.com.

- Contact -

Office de Tourisme de Passy

traildutourdesfiz@passy-mont-blanc.com

04 50 58 80 52 / 06 22 39 71 98



Trail du Tour des Fiz

En cas d'annulation d'inscription

Toute annulation d'inscription doit être faite par écrit, avec présentation d'un justificatif. Il revient à l'organisation de décider si le cas d'annulation peut être accepté.

Aucun échange de dossard n'est possible.

Horaires

Samedi 1^{er} août à Plaine-Joux

Dès 14h : Remise des dossards

18h : Briefing

19h : Pasta party et Bivouac

Dimanche 2 août à Plaine-Joux

4h15 : Présentation au départ et vérification de l'équipement

5h : Départ du Trail du Tour des Fiz.

Equipement

Obligatoire et contrôlé :

- une réserve d'eau d'1L. minimum
- une lampe frontale
- une paire de chaussures adaptée
- une veste imperméable
- un sifflet
- une couverture de survie
- une réserve alimentaire
- gobelet personnel et filet à déchets (remis lors de la remise des dossards)

Recommandé :

- casquette ou bandana
- bâtons
- téléphone portable
- gants et bonnet
- vêtements de rechange

Ravitaillements

Cette course s'effectue en semi-autonomie, il n'y aura donc que deux ravitaillements solides sur le parcours.

Des points d'eau seront mis en place régulièrement sur le parcours.

Un repas consistant sera proposé la veille, ainsi qu'un petit déjeuner avant le départ (thé, café, barres...)

A l'arrivée, un repas complet sera offert aux concurrents.

Accompagnants

Les vélos, VTT ou engins motorisés sont formellement interdits sur le parcours. Toute assistance individuelle en dehors des points homologués est interdite, de même que l'accompagnement en course.

- Contact -

Office de Tourisme de Passy

traildutourdesfiz@passy-mont-blanc.com

04 50 58 80 52 / 06 22 39 71 98



Trail du Tour des Fiz

Sécurité (postes de secours et assistance médicale)

Il est recommandé d'être entraîné et en bonne santé physique pour participer à cette course. Des postes de sécurité seront implantés en plusieurs points du parcours, notamment sur les quelques passages délicats.

Ces postes seront en liaison radio avec le PC Course.

Une équipe médicale sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Elle sera en mesure d'intervenir sur le parcours par tout moyen approprié, y compris hélicoptère en cas de nécessité.

Les organisateurs peuvent prendre la décision d'arrêter un concurrent sur avis médical.

Barrières horaires / Contrôles / Abandons

Une barrière horaire sera fixée au ravitaillement du Lac Vert, le jour même de la course en fonction des conditions.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours voir de l'annuler en cas de mauvaises conditions météorologiques.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course et placé à l'avant.

Des contrôles seront effectués sur le parcours pour assurer le respect des conditions de la course.

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement :

- signaler son abandon au refuge le plus proche et lui remettre son dossard
- appeler le PC Course (n° sur le dossard) pour signaler l'abandon

Il devra, si son état le permet regagner l'arrivée par ses propres moyens.

Classements et récompenses

Aucune prime en argent n'est distribuée.

Un classement général homme et femme et un classement pour chaque catégorie seront établis.

Environnement (règles particulières Réserve Naturelle)

Le parcours du Trail du Tour des Fiz traverse les Réserves Naturelles de Passy, de Sixt, et le site classé de Platé.

Le concurrent se soumet donc aux règles en vigueur dans ces sites.

Il est impératif de suivre les sentiers tels qu'ils sont balisés et donc formellement interdit de couper. Ne jeter ni emballage ni mouchoir ni aucun détrit, les gardes de la Réserve veilleront au respect de ces règles et tout abus sera verbalisé.

Il est formellement interdit de courir avec un chien, même tenu en laisse.

Tout concurrent surpris en fraude sera immédiatement disqualifié.

- Contact -

Office de Tourisme de Passy

traildutourdesfiz@passy-mont-blanc.com

04 50 58 80 52 / 06 22 39 71 98



Trail du Tour des Fiz

Assurances

Responsabilité civile :

Conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance couvre les conséquences de leur responsabilité civile et celles de leurs préposés.

Individuelle accident :

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence sportive.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante.

Jury

Un Jury officiel sera désigné par le directeur d'épreuve. Son pouvoir de décision est sans appel. Il pourra être amené à prendre des décisions concernant l'annulation de la course en fonction des conditions météorologiques.

Disqualification

Sera disqualifié tout coureur qui n'aura pas respecté le présent règlement ou les règlements des Réserves Naturelles.

Droits d'image

Tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires pour l'utilisation de son image lors de sa participation au Trail du Tour des Fiz.

- Contact -

Office de Tourisme de Passy

traildutourdesfiz@passy-mont-blanc.com

04 50 58 80 52 / 06 22 39 71 98